

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO/ M. GERARD GAZAY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Action "Epicerie Solidaire d'Endoume" : Convention liant le Département des Bouches du Rhône et le Centre Socio-Culturel d'Endoume.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'Association Centre Socio-Culturel d'Endoume une subvention d'un montant de 12 000,00 € pour le lancement du dispositif « Epicerie Solidaire d'Endoume »;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention type « Action d'Insertion » prévue à cet effet.

Cette dépense d'un coût de 12 000,00 € sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016 sur le chapitre 017.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée